#### Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville BP 09

22430 ERQUY Tél : 02 96 63 64 64 Fax : 02 96 63 64 70

info@ville-erquy.com www.ville-erquy.com



## **RESUME DES DELIBERATIONS**

## Conseil municipal

Jeudi 18 octobre 2018

### RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

	Noms et prénoms			s	Procuration / Mandataire
		Présents	Absents	Mandatés	
	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	0	0	1	CRAMOISAN Annick
	POTURA Louis-Vincent	0	0	1	ROBERT Stéphanie
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	GUERVILLY Christiane
<u>a</u>	DAYOT Clothilde	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
l ä	DENIS Paul	0	0	1	MORIN Yannick
iğ	DUVERGER Béatrice	1	0	0	
Ē	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
ité	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
Majorité municipale	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
Ma	VERNAY Christophe	0	1	0	
	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
a	JOULAUD Pascale	1	0	0	
té pal	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
orit	PELAN Pierre	1	0	0	
Minorité municipale	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à	20	2	5	

OBJET DE LA TRANSACTION : ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIERE . CÉDANT : INDIVISION BON-DURAND.

PARCELLE CADASTRÉE B 1904 - RUE DES ROCHETTES. MONTANT PRINICIPAL : 150.0000 € (6.727 m²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transaction destinée à permettre l'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation.

# PROJET DE PARC PUBLIC COMMUNAL E N CŒUR DE VILLE. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 24 DU PLAN LOCAL D'URBANISME. OFFRE D'ACQUISITION AMIABLE DES EMPRISES PARCELLAIRES AI-31P ET AI-855. APPROBATION DES POURPALERS EN SOLUTION DE BASE ET DE VARIANTE (AI-31P)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve alternativement l'Offre d'Acquisition Amiable transmise en solution de variante au titre de l'emprise parcellaire réunissant une fraction de la parcelle Al-31 pour une surface estimative recalculée à 3.752 m2 pour un montant net principal de 30.064 € (trente Mille Soixante Quatre Euros).

ACQUISITION DES PARCELLES F 1504-F1508-F1510 RUE HUTIN DESGRÉES DU LOU. TIERS CÉDANT : SCI LE PLESSIS. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction comme suit :

	■ ACC	DUISITIO	N PAR V	DIE DE TRA	NSACTION A	AMIABLE						
	jet de la nsaction			ion par la commune des parcelles F 1504 – F 1506 – F 1508 – F 1510 tin Desgrées du Lou								
	■ VEN	ITE A L'E	URO SYM	BOLIQUE P	AR LE TIERS	;						
CÉDA	NTS	TITE	RES	COORDONNÉ	ES							
Tiers Céda	ant	Propriétair	e	SCI LE PLES	SIS							
Parcelles de Référence			Estimation domaniale				ision rvatoire	Prix de Cession Arrêté ce jour				
Parc. d'	'origine	Divis	sions	Dates	€ au m²	Margo	Date	Valeur	Au m²	Prix Total		
Réf. Cad.	Surface	Réf. Cad.	Surface	Dates	€ au III-	Marge	Date	valeui	Au III-	PIIX IOIAI		
F 747	2073 m²	F 1504	34 m²									
		F 1506	34 m²									
		F 1508	12 m²									
		F 1510	15 m²									
Total m <sup>2</sup>	2073 m <sup>2</sup>	Total m <sup>2</sup>	95 m²		Sans Objet				Total	1,00 €		
	■ PAF	RCELLE A	CLASSER	DANS LE C	OMAINE PU	BLIC COM	IMUNAL		_			
□ F1	504 – F 150	06 – F 1508	– F 1510									

ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 565 RUE DE PLAINE GARENNE. TIERS CÉDANTS : SKIBICKI ET MARTEL. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction comme suit :

	■ ACQUISITION PAR VOIE DE TRANSACTION AMIABLE											
	jet de la nsaction	0		ion par la commune de la parcelle AD 565 Plaine Garenne								
	■ VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LE TIERS											
CÉDA	NTS	TITR	₹ES	COORDONNÉES								
Tiers Céda	ınt	Propriétaire	е	M. SKIBICKI Marc et Mme MARTEL Sophie								
Parcelles de Référence				Estimation domaniale			Décision Conservatoire		Prix de Cession Arrêté ce jour			
Parc. d'	origine	Divis	ions	Dates	C 011 m2	Margo	Data	Valeur	Au m²	Prix Total		
Réf. Cad.	Surface	Réf. Cad.	Surface	Dates	€ au m²	Marge	Date	Valeui	Au III-	Prix Total		
AD 361	2227 m²	AD 565	34 m²									
Total m <sup>2</sup>	2227 m²	Total m <sup>2</sup>	34 m²		Sans Objet				Total	1,00 €		
■ PARCELLE A CLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL												
☐ AD	□ AD 565											

#### ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE PELLETEUSE VIA LA CENTRALE D'ACHAT UGAP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse pour un montant de 95.427,91 € HT, soit 114.413,49 € TTC via la central d'achat UGAP.

TARIFS PLAISANCE 2019 DU PORT D'ERQUY CENTRE. 8EME ANNÉE DE LA DSP 2012-2026. TAUX D'ÉVOLUTION 2019 : + 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, les tarifs 2019.

TARIFS PLAISANCE 2019 DU PORT DES HOPITAUX. TAUX D'ÉVOLUTION PAR ANALOGIE AU PORT CENTRE 2019 : + 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2019.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 218-1AU BUDGET GÉNÉRAL. REVERSEMENT A LA DGFIP D'UN TROP PERCU (TLE). CRÉDIT D'AJUSTEMENT DE 16.600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative 2018-1 comme suit :

	BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 / DÉCISION MODIFICATIVE n°1										
CHP	Opé	Article	CF	Libellés	BP Cne	DM n°1	DM n°2	DM n°3	DM n°4	CUMUL	
020		10223		Dépenses Imprévues Reversem. Trop-Perçu TLE	70 000 0	-16 600 16 600				53 400 16 600	
DI	DI DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					0					
RI RECETTES D'INVESTISSEMENT											
DÉPENSE TOTALE D'INVESTISSEMENT RECETTE TOTALE D'INVESTISSEMENT SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					5 206 287 5 206 287					5 206 287 5 206 287	

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES 2015-2020 (CP ET LTM). AVENANT DE PROLONGATION POUR LES TRVAUAX DE RESTAURATION FU VIADUC DE CAROUAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant financier du Fonds de Concours communautaire accordé au titre des travaux de restauration du Viaduc de Caroual pour un montant de 94.948 € lequel avenant repositionne la date limite de commencement des travaux projetés au 31 décembre 2019.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2018-2. INTÉGRATION/CONSOLIDATIONS/REMPLACEMENTS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau permanent des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS		o	o F	моич	MOUVEMENTS (M			DHS	тот	EFFET AU
I ADLEAU DES EFFECTIFS	CAT	DISPO	AVANT	N°	+	-	AVANT		ETP	
Directeur Général des Services	Α		1				1	100%	0,0	
Attaché Territorial Principal	Α		1				1	100%	1,0	
Attaché Territorial	Α		1				1	100%	1,0	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	В		5				5	100%	5,0	
Rédacteur	В		0				0	100%	0,0	
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	С		2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	С		3				3	100%	3,0	
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>e</sup> cl (2° Dispo)	С	<b>A</b>	2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Territorial (TC)	С		1				1	100%	1,0	
Adjoint Administratif Territorial (TNC)	С		1				1	80%	0,8	
Ingénieur Territorial	Α		1				1	100%	1,0	
Technicien Principal 1ère Classe	В		2				2	100%	2,0	
Technicien Principal 2ème Classe	В		0				0	100%	0,0	
Agents de Maîtrise	С		4				4	100%	4,0	
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	С		14				14	100%	14,0	
Adjoint Technique Principal 2è Classe	С		9				9	100%	9,0	
Adjoint Technique Territorial	С		8	MVT 1		-1	7	100%	7,0	18-10-2018
Adjoint Adm Terr ou Ppal 1 <sup>ère</sup> ou Ppal 2 <sup>e</sup> cl	С		0	MVT 3	+1		1	100%	1,0	18-10-2018
Adjoint Tech Terr ou Ppal 1 <sup>ère</sup> ou Ppal 2 <sup>e</sup> cl	С		1	MVT 2	+1		2	100%	2,0	18-10-2018
Adjoint Technique Principal 2º classe (TNC)	С		1				1	80%	0,8	
Adjoint d'Animation Principal 2º cl (TC)	С		2				2	100%	2,0	
Adjoint d'Animation Principal 2º cl (TNC)	С		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (2° TNC)	С		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (3° TNC)	С		3				3	80%	2,4	
Adjoint Territorial d'Anim. (4° TC Dispo)	С	<b>A</b>	2				2	100%	2,0	
Adjoint Territorial d'Anim. (5° TC Dispo d'Office)	С	•	1				1	100%	1,0	
Éducateur Territorial Principal 1ère Classe	В		1				1	100%	1,0	
Assistant de Conservation P&B de 1 <sup>ère</sup> Classe	В		1				1	100%	1,0	
Brigadier Chef Principal	С		1				1	100%	1,0	
VARIATIONS ET POSTES RECENSÉS			69				70		68,8	5 Dispo

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 22**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts dont les modifications suivent :

- Rubrique mobilité: le développement de l'activité GNV (Gaz Naturel Véhicule), la production et distribution d'hydrogène;
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : accompagnement de projets spécifiques ;
- Rubrique activité complémentaire : création et participation dans des sociétés
- commerciales ; Rubrique SIG (Système d'Information Géographique) : pour l'activité PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié).

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POURVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT. DÉLÉGATION DU 11-05-2017;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

Alinéa O	Tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;	Références	Date AM
	Utilisation Temporaire des courts de tennis municipaux Bénéficiaire : Professeur de tennis diplômé. Période du 01/07/2018 au 31/08/2018.	8 € l'heure pour l'occupation des courts extérieurs et intérieurs.	29-06-2018
	Tarifs de l'ALSH. Prestations extérieures.	Vacances Toussaint 2018	09-10-2018
Alinéa O	Conclusion et révision du <u>louage de choses</u> pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Références	Date AM
	Bail agricole : convention d'occupation précaire. La Ville aux Fermes.	Erquy rue de Bellevent Section C n° 2071	19-09-2018
	Bail agricole : Bail à ferme 2018-2027. La Ville aux Fermes.	Erquy « Champs Fauvel » Section B n° 759 Montant annuel : 150 €	27-09-2018